



Situation professionnelle au 1er décembre 2020
Promotion: MASTER 2017-2018

MENTION

TECHNOLOGIE MARINE / MARINE TECHNOLOGY

PARCOURS

TRAVAUX PUBLICS ET MARITIMES

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2019,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15

Situation professionnelle au 1er décembre 2020,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15



— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- Ingénieur travaux
- Contrôleur de travaux
- Ingénieur
- Chargé d'études fibre optique
- Conducteur de chantier Routier
- Conducteur de travaux
- Conducteur de travaux Publics
- Ingénieur consultant
- Ingénieur système d'information géographique dans le cadre du déploiement de la fibre optique

— SATISFACTION —

Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 14



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 14



- Oui ou Plutôt oui (D. et N.)
- Oui ou Plutôt oui (seulement D.)
- Oui ou Plutôt oui (seulement N.)
- Non ou Plutôt non (D. et N.)

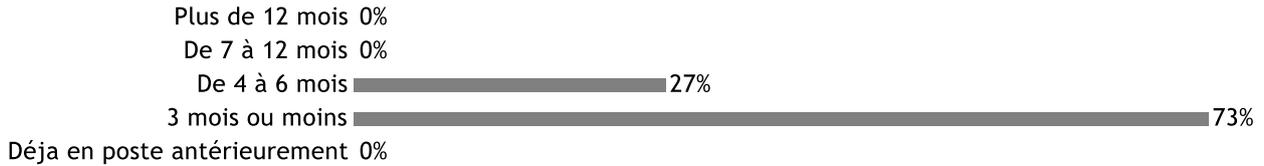
— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 14

- Suite à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation 43 %
- Cabinets de recrutement/chasseur de tête 14 %
- Relations personnelles ou professionnelles 14 %
- Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 7 %
- Suite à un stage 14 %
- Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 7 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 15



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 14



EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

■ Emploi stable ■ Emploi non stable

Statut

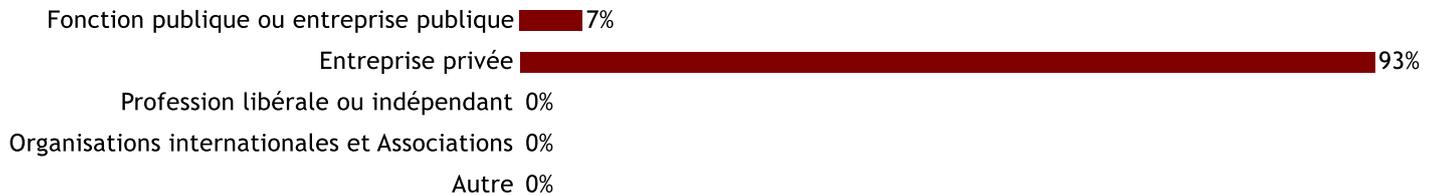
Nombre de réponse(s) : 15



■ Cadre ■ Technicien ■ Employé

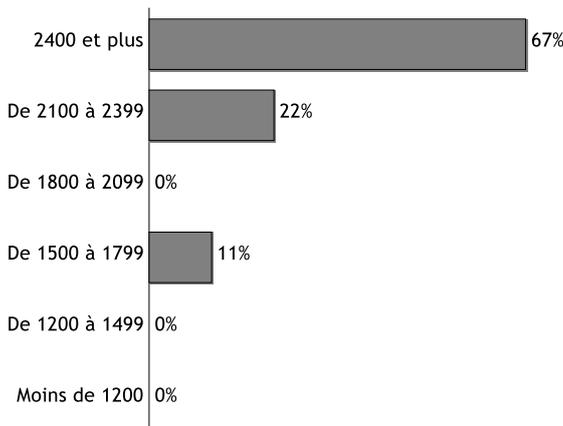
Employeur

Nombre de réponse(s) : 15



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 9



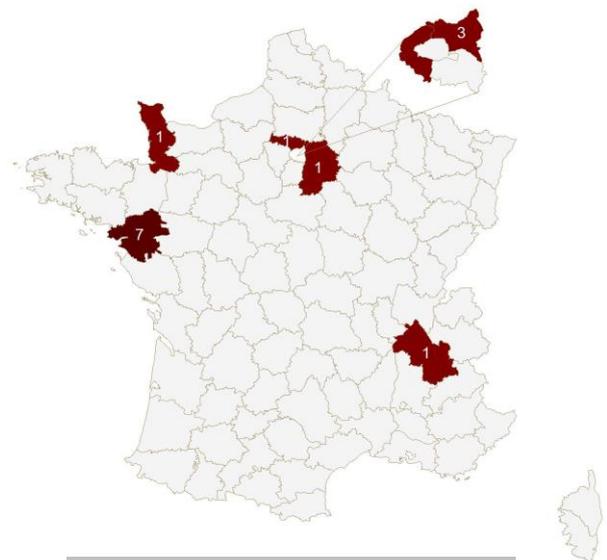
Salaire médian : 2600 euros

Salaire moyen : 2514 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 15



Emplois à l'étranger : 0